



Non renouvellement d'un bail

Par **BAILLY**, le **04/03/2009** à **14:42**

Bonjour,

Je loue un studio meublé à une jeune femme qui ne paie pas ses loyers et qui n'accuse pas réception de mes courriers en recommandés.

Je sais qu'elle ne répondra non plus au préavis de 3 mois que je lui enverrai pour lui signifier le non renouvellement du bail. Comment procéder dans ce cas pour mettre fin au bail au terme de l'année écoulée ?

Vers qui dois-je me tourner ?

Merci de bien vouloir me répondre.

Cordialement Mme BAILLY